

VOLIAM®, LA SPÉCIALITÉ DESTINÉE À LA LUTTE CONTRE LES LARVES PHYTOPHAGES DU MAÏS



syngenta®



- **Composition** : 200 g/l chlorantraniliprole
- **Formulation** : SC suspension concentrée
- **Cultures** : Maïs doux, Maïs (dont maïs semences)
- **Cible** : larves Phytophages
- **Dose** : 0,125 l/ha
- **Nb d'appl. et stades culture** :
 - Maïs grain et fourrage : 1 app/an entre BBCH20 et BBCH55
 - Maïs doux et semence : 1 app/an entre BBCH20 et BBCH50 ou 2 app/an entre BBCH51 et BBCH87 (espacées de 10 jours minimum)
- **DAR** :
 - DAR 50 si une application entre BBCH20 et BBCH50
 - DAR 7 jours si 2 applications entre BBCH51 et BBCH87
- **ZNT aquatique** : 5 m, dont DVP 5 m
- **Emballage** : 1 L, 5 L, 10 L

UN MODE D'ACTION ORIGINAL

- **Chlorantraniliprole** : Groupe des diamides IRAC 28
- **Mode d'action** : ovicide, ovo-larvicide et larvicide ; principalement par ingestion, mais également par contact
- **Aucune résistance croisée** aux principaux insecticides n'a été observée.
- **Distribution dans la plante** : translaminaire et non systémique

UNE PERFORMANCE TECHNIQUE PERMISE PAR SA RAPIDITÉ ET SA PERSISTENCE D'ACTION

- Le chlorantraniliprole agit en quelques heures sur les jeunes larves et en une journée sur les larves plus âgées.
- Il engendre un arrêt rapide de l'alimentation des larves ce qui assure une protection immédiate de la plante.

SYMPTÔMES OBSERVABLES SUR LARVES

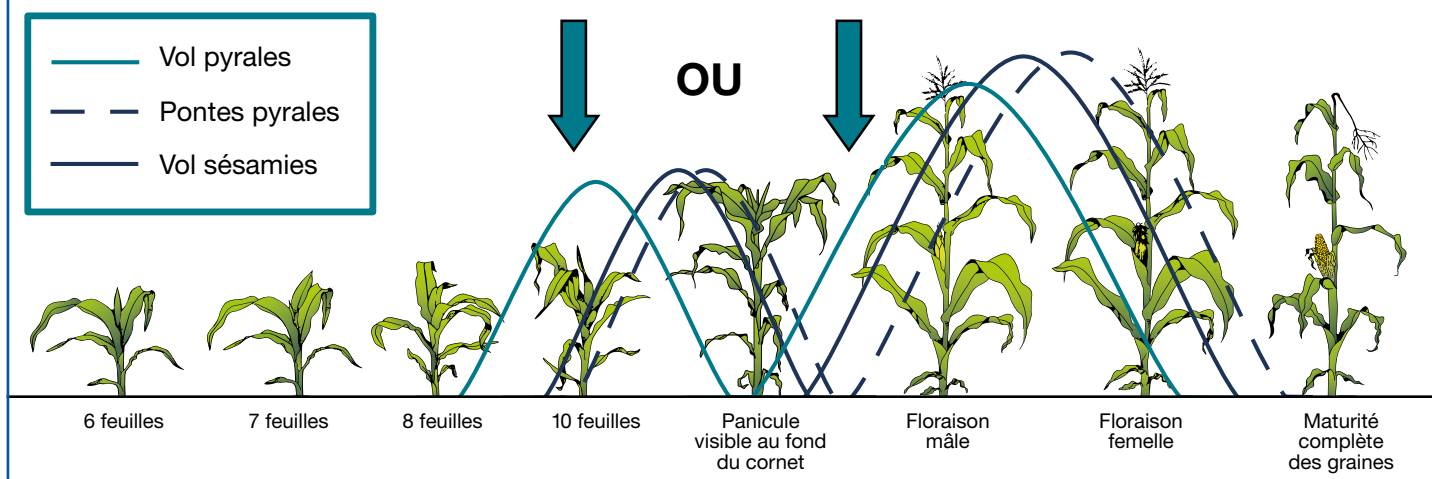
- Les premiers symptômes observables sur les larves surviennent quelques heures après l'application de la spécialité.
- Les larves ne peuvent plus s'alimenter
- Leur croissance est stoppée
- La mort survient au bout de quelques heures/jours et permet de limiter les perforations

DES CARACTÉRISTIQUES PERMETTANT UNE UTILISATION OPTIMISÉE

La spécialité est efficace sur pyrales et sésamies. De par son mode d'action ovicide, ovo-larvicide et larvicide, le positionnement de l'insecticide peut être ajusté en tenant compte de la dynamique des populations de ravageurs :

- En présence de pyrales, le produit doit s'appliquer au début des pontes sur la G1 ou la G2, que l'on observe, ou non, la présence de sésamies.
- En présence de sésamies seules, la spécialité doit être positionnée au stade baladeur des larves.

POSITIONNEMENT OPTIMAL DU VOLIAM® EN PRÉSENCE DES DEUX RAVAGEURS SUR MAÏS GRAIN



AVANTAGES DE LA FORMULATION

- Résistance aux UV
- Distribution translaminaire
- Persistance d'action
- Profil favorable à la faune auxiliaire

INSECTES FOREURS SUR MAÏS ET RISQUE MYCOTOXINES

La qualité sanitaire des maïs dont les mycotoxines est un élément important de leur commercialisation.

L'infestation des foreurs influe de manière très significative les teneurs de fumonisines et dans une moindre mesure ceux de DON (déoxynivalénol) et de zéaralénone. En effet les larves de lépidoptères sont à la fois vectrices de champignons et les dégâts qu'elles occasionnent sur les épis sont autant de voies d'entrée des Fusarium dans le grain.

Dans les zones géographiques avec plusieurs générations de pyrale ou sésamie, la seconde voire la troisième génération s'attaque préférentiellement à l'épi. Pour les régions avec une seule génération, les épis peuvent également être atteints.

La protection insecticide des maïs avec VOLIAM® est un des éléments de gestion du risque mycotoxines. Qualimètre maïs développé depuis près de 20 ans par Syngenta permet de bénéficier des prévisions mycotoxines avant récolte. C'est un support fiable de la gestion du risque pour le plan de surveillance, la collecte, l'allotement et la commercialisation des grains.



Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient réaction de masse de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

VOLIAM® - AMM N° 2100121 - Composition : 200 g/l chlorantraniliprole - P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Pour respecter les limites maximales de résidus (LMR), ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du chlorantraniliprole sur plus d'une culture par an et par parcelle. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur « pomme de terre », ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du chlorantraniliprole plus d'un an sur deux. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur « pomme de terre ». SPe2 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH20 sur « maïs » et « maïs doux ». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages sur « maïs » et « maïs doux ». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur « pomme de terre ». SPe8 Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et pendant les périodes de production d'exsudats, à l'exception des usages bénéficiant de la mention abeille (FI et/ou Ex).

® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le 0 800 803 264 Service & appel gratuits

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.